

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 mars 2016

3^{ème} **Commission**
N° CP-2016-2-3-2

Service instructeur

DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

Direction Appuis Juridique et Documentaire

**CONVENTION D'EXPLOITATION
DE CERTAINES DONNEES DU FICHER NATIONAL
DES ACCIDENTS CORPORELS
AU TITRE DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DE VOIRIES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention d'exploitation à conclure entre l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière (ODSR) du Haut-Rhin et le Département, dans le but de définir les modalités de mise à disposition et d'exploitation des données par certains agents de la Direction des Routes et des Transports.

L'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière (ODSR), rattaché à la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Haut-Rhin, propose de mettre à disposition du Département du Haut-Rhin des données du Fichier national des accidents corporels.

Ces informations sont constituées à partir des fichiers BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels) alimentés par les forces de l'ordre.

Il s'agit de données :

- définitives après leur publication à travers le Portail Accidents et leur officialisation par l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR),
- relatives aux années 2002 et suivantes, dans la limite de la durée de la présente convention, sous réserve de leur disponibilité dans un format adapté à cette mise à disposition,
- qui concernent le réseau départemental du Haut-Rhin.

L'accès à ce fichier permettrait aux agents de la Direction des Routes et des Transports d'exploiter les données afin d'en tirer des analyses, évaluations, comparatifs ou diagnostics susceptibles d'inspirer ou d'orienter les politiques de sécurité routière du Conseil départemental.

La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, désigne le service utilisateur et précise les modalités de consultation des données.

Je vous propose en conséquence de bien vouloir :

- approuver la convention d'exploitation de certaines données du Fichier national des accidents corporels annexée au présent rapport ;
- et m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN